DEPARTEMENT DE L'AISNE

COMMUNE DE GIZY

ENQUETE PUBLIQUE
ELABORATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE GIZY

Tribunal Administratif d'AMIENS
Dossier TA n° E23000089/80

Enquête menée du 9 janvier au 9 février 2024

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Pascal DOUELLE
Commissaire enquêteur

PROCES VERBAL DE SYNTHESE.

Je soussignée, Pascal DOUELLE, Commissaire enquêteur, désignée le 17 octobre 2023 par Madame La Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens pour organiser et mener l'enquête publique du zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de Gizy, avoir procédé à sa clôture le vendredi 9 février à 18h00.

1- **Participation du public :**

Trois permanences ont eu lieu en mairie de Gizy afin de recevoir les observations du public les :

- ✓ Mardi 9 janvier 2024 de 9h30 à 12h30
- ✓ Samedi 20 janvier 2024 de 9h30 à 12h30
- ✓ Vendredi 9 février 2024 de 15h00 à 18h00

Lors de la permanence du mardi 9 janvier j'ai reçu 2 personnes.
Monsieur Philippon Didier
Monsieur Claude Herbin

Lors de la permanence du samedi 20 janvier du mardi 9 janvier j'ai reçu 15 personnes dont 9 qui ont fait une observation écrite sur le registre d'enquête publique.

- ✓ Monsieur Papon René
- ✓ Monsieur Masurel, 4 rue des sablons,
- ✓ Monsieur Herbert Francis, 39 route Nationale
- ✓ Monsieur et Madame Guerin David, 15 rue de la poste
- ✓ Madame Petit , hameau de Gizy gare
- ✓ Monsieur Colas Pascal, 23 route Nationale
- ✓ Monsieur Jaunel, 7 rue des casernes
- ✓ Monsieur Aloncida 6-8 rue des Casernes

Lors de la permanence du 9 février j'ai reçu 5 personnes

- ✓ Madame Meraut Maryvonne, 31 rue de la poste
- ✓ Monsieur Laurent Dominique, 6 rue des sables
- ✓ Monsieur et Madame Schwenk Ronie, 8 rue des Bleuets
- ✓ Madame Bour Laetitia, Chemin du bon vivre
- ✓ Monsieur Flament, 30 rue de la gare – Hameau de la Gare

Certaines questions posées lors de ces permanences revenant à plusieurs reprises, il m'a semblé pertinent de les classer par thèmes.
Elles se regroupent en 6 thèmes

1°) Informations générales sur le projet et son phasage :
2°) Questions relatives à la profondeur requise pour la sortie d'évacuation des eaux usées du logement :
3°) Modalités de raccordement des habitations au réseau d'assainissement.
4°) Traitement des eaux pluviales.
5°) Possibilités de raccordements groupés.
6°) Autres

1°) Informations générales sur le projet et son phasage :

- ✓ Monsieur Claude Herbin
- ✓ Monsieur Papon René
- ✓ Monsieur Masurel, 4 rue des sablons,
- ✓ Monsieur Herbert Francis, 39 route Nationale
- ✓ Monsieur et Madame Guerin David, 15 rue de la poste
- ✓ Madame Petit , hameau de Gizy gare
- ✓ Monsieur Colas Pascal, 23 route Nationale
- ✓ Monsieur Jaunel, 7 rue des casernes
- ✓ Monsieur Aloncida 6-8 rue des Casernes
- ✓ Madame Meraut Maryvonne, 31 rue de la poste
- ✓ Monsieur Laurent Dominique, 6 rue des sables
- ✓ Monsieur et Madame Schwenk Ronie, 8 rue des Bleuets
- ✓ Madame Bour Laetitia, Chemin du bon vivre
- ✓ Monsieur Flament, 30 rue de la gare – Hameau de la Gare

Ces questions n'appellent pas de réponse, celles-ci ayant été apportées lors des permanences

2°) Questions relatives à la profondeur requise pour la sortie d'évacuation des eaux usées du logement :

- ✓ Monsieur Masurel, 4 rue des sablons,
- ✓ Monsieur Aloncida 6-8 rue des Casernes

Réponse attendue : Réponse technique sur la profondeur du branchement

3°) Modalités de raccordement des habitations au réseau d'assainissement. Quel coût, par quelles entreprises, celle attributaire du marché ou libre choix de l'entreprise. Y a-t-il possibilité de subventions pour les travaux de raccordement, sous quelles conditions, et à quelle hauteur.

- ✓ Monsieur Herbert Francis, 39 route Nationale
- ✓ Monsieur et Madame Guerin David, 15 rue de la poste
- ✓ Madame Meraut Maryvonne, 31 rue de la poste
- ✓ Monsieur et Madame Schwenk Ronie, 8 rue des Bleuets

Réponses attendues : Noréade est-il en mesure d'apporter une expertise technique pour les couts de raccordement de chaque habitation.
Les propriétaires ont-ils libre choix de l'entreprise pour réaliser leurs travaux de raccordement ou l'entreprise est-elle imposée.
Existe-t-il des subventions pour accompagner la réalisation des travaux de raccordement, sous quelles conditions et à quelle hauteur.

4°) Traitement des eaux pluviales. Pourront-elles être traitées en même temps que les travaux d'assainissement des eaux usées :

- ✓ Monsieur Masurel, 4 rue des sablons,
- ✓ Monsieur Herbert Francis, 39 route Nationale

Réponse attendue : Le traitement des eaux pluviales peut-il être intégré au projet.

5°) *Possibilités de raccordements groupés*. Quelles modalités de raccordement sont prévues pour les habitations ne pouvant pas être raccordées directement au réseau sans devoir envisager des travaux importants sous l'habitation. (Pas de terrain en direct sur la rue permettant le passage d'un tuyau). Y aurait-il une possibilité de raccordement sur plusieurs habitations via les jardins de celles-ci.

- ✓ Monsieur Jaunel, 7 rue des casernes

Réponse attendue : Est-ce que ce cas de figurer a été pris en compte, et quelles solutions sont prévues.

6°) Autres

Monsieur Philippon Didier, demeurant 31 vieille rue (dit rue de la briqueterie) souhaiterait avoir des précisions sur l'implantation du regard d'assainissement collectif et qui souhaiterait que celui-ci soit positionné, si possible, rue de la Terrière, ce qui faciliterait ses branchements.

Réponse attendue : Est-il possible de répondre favorablement à cette demande

Monsieur Laurent Dominique, 6 rue des sables, demande pourquoi les travaux dans cette rue sont positionnés en dernière phase alors qu'elle se trouve à proximité de la Route Nationale, qui est positionnée en première phase de travaux.

Réponse attendue : Pourquoi ce choix, est-ce que ce phasage est définitif

Monsieur et Madame Schwenk Ronie, 8 rue des Bleuets, souhaiteraient avoir des précisions sur le phasage des travaux dans cette rue, qui n'apparait pas dans les rues reprises par phases.

Réponse attendue : Est-ce que cette rue, qui est dans le périmètre du zonage assainissement collectif, est bien intégrée dans le programme de travaux et dans quelle phase.

Madame Bour Laetitia demande si son logement chemin du bon vivre, construction neuve n'apparaissant pas sur le plan, est prévu en assainissement collectif, et si oui à quelle date.

Réponse apportée : la rue est située dans le périmètre du zonage d'assainissement collectif.

Réponse attendue : Est-ce que l'habitation sera bien prise en compte, et dans quelle phase de travaux.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête étaient également à disposition du public en mairie de Gizy et consultables aux jours et heures habituelles d'ouverture, les lundis et vendredis de 14h30 à 16h30. Le public avait également la possibilité de m'adresser ses observations par écrit en mairie de Gizy.

Les pièces du dossier étaient également consultables sur le site internet de Noréade : www.noreade.fr via le lien https://agenceenligne.noreade.fr/enquete-publique et les observations pouvaient être adressées par e-mail à l'adresse suivante : epzonage.gizy@noreade.fr.

Aucune observation et/ou proposition n'a été déposée sur le registre d'enquête en mairie de Gizy.
Aucune observation et/ou proposition n'a été déposée par courriel, par courrier, par correspondance.

2- Par les personnes publiques associées.

M.R.A.E. Hauts de France

C'est le seul organisme a avoir été contacté. Dans son avis en date du 5 septembre 2023 la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts de France estime que l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Gizy n'est pas soumise à évaluation environnementale.

3- Par le commissaire enquêteur

Questions du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur estime que le zonage d'assainissement proposé est cohérent.

Au regard de l'examen du dossier, et des différentes questions soulevées par les personnes reçues lors des permanences, le problème du traitement des eaux pluviales est succinctement évoqué en page 7 du mémoire explicatif.

Quelles sont les propositions envisagées dans ce cadre.

Le SIDEN-SIAN dispose d'un délai de 15 jours à compter de la mise à disposition de ce document pour fournir ses réponses et ses commentaires, soit au plus tard le 26 février 2024.

Remis le 12 février 2024
Le Commissaire Enquêteur
Pascal DOUELLE

PJ : copie du registre d'enquête publique